

Mise en place d'un groupe CME ad hoc sur la charte informatique de l'APHP

M. Castellazzi, E. Lepage, D.Perret, H.
Peurichard, M.Zérah,

Est-ce nécessaire, utile, indispensable ?

- SI : Outil vital, indispensable, sensible
- Toutes les grandes entreprises publiques et privées en ont une
- Assez identiques dans l'esprit et la forme
- Universités, CHU, organismes de recherche

Recommandation de la CNIL

- "sensibiliser les salariés ou les agents publics aux exigences de sécurité, d'appeler leur attention sur certains comportements de nature à porter atteinte à l'intérêt collectif de l'entreprise ou de l'administration".

DEC070007DAJ

Décision portant approbation des modifications de la charte pour l'usage de ressources informatiques et de service Internet



I

Charte d'utilisation des ressources informatiques de l'Université Panthéon-Assas

Le Conseil d'administration a approuvé la Charte des utilisateurs concernant l'usage du système d'information de l'Université Panthéon-Assas en sa séance du 7 décembre 2011



Février 2011

Rédiger une charte internet : conseils pratiques

Rappel :

Internet peut être utilisé à des fins professionnelles mais aussi personnelles sur le lieu de travail. La grande difficulté pour l'employeur consistera à trouver un point d'équilibre permettant un usage raisonnable de l'outil.

Charte du bon usage des moyens informatiques de l'Université de Marne-la-Vallée

Annuel

Ce texte, bien qu'ayant un caractère réglementaire, est avant tout un code de bonne conduite.

Il a pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs et de l'administration, en accord avec la législation afin de garantir un usage correct des ressources informatiques et des services Internet. Il rappelle les sanctions encourues par les éventuels contrevenants.

La charte est un élément du règlement intérieur de l'université, ce qui lui donne un caractère impératif. La présente charte détermine les conditions d'utilisation et d'accès aux ressources informatiques de l'université.

Tout étudiant qui s'inscrit à l'université signe implicitement l'acceptation des termes de la présente charte.

L'acceptation de cette charte est également implicite pour les personnels travaillant à l'université.

La charte est rendue publique par une publication sur le site Web de l'Université et distribuée avec les dossiers d'inscription et les contrats de travail



Chronique de **Gérard Haas**
Avocat, Haas société d'Avocats

22/06/09 13:37

Une charte informatique pour préserver les intérêts de l'employeur sans nuire au salarié

C'est certain, les chartes informatiques font désormais partie du paysage réglementaire des entreprises. Elles seront considérées comme une adjonction au règlement intérieur.

Charte de l'utilisateur des ressources informatiques et des services Internet de l'INSERM

Ce texte est avant tout un code de bonne conduite. Il a pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs en accord avec la législation afin d'instaurer un usage correct des ressources informatiques et des services Internet, en respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, avec des règles minimales de courtoisie et de respect d'autrui.

POURQUOI METTRE EN PLACE UNE CHARTE INFORMATIQUE?

Pour limiter les responsabilités pénales et civiles au vu de deux articles du code civil (Art 1383 et 1384) et un article du code pénal (art 121-2).

Parce que c'est un concept admis par tous : dans la loi, dans le droit, dans la jurisprudence, dans les recommandations CNIL...

Parce que la charte informatique est obligatoire à partir du moment où l'entité **collecte des données à caractère personnel** sur les salariés (logs de connexion, durée de visite de certains sites...).

Objectifs des Règles de bon usage des systèmes d'information

Les Règles de bon usage des systèmes d'information sont un « code » définissant les comportements devant être connus et appliqués par le personnel afin d'assurer la Sécurité des systèmes d'information

C' est un cadre structurant à double vocation :

Sensibiliser et responsabiliser

Formaliser officiellement les principes de sécurité pour les utilisateurs du SI et les partager

Sensibiliser les utilisateurs autour des bonnes pratiques

Rappeler la réglementation applicable

Protéger juridiquement l'organisation

Cerner la responsabilité de l' AP-HP en cas de malveillance d' un utilisateur

Possibilité de sanction et opposabilité des actions de contrôle et de gestion des incidents

Les Règles de bon usage des systèmes d'information sont un texte du niveau du **règlement intérieur** qui sera communiquée à l' ensemble des agents.

En faut-il une spécifique pour les “médecins” de l’APHP ?

- Spécificité des données manipulées
- Besoins particuliers
 - Confidentialité
 - Intégrité
 - Pérennité
- Conflit entre les droits de l’institution et les impératifs du secret médical
 - Loi du 6 Janv 78 : Informatique et liberté
 - Respect des législations (“dossier personnel”)

Propositions d' évolution des règles de bon usage des systèmes d' information

- **PREAMBULE**
- ARTICLE 1 : Objet
- ARTICLE 2 : Les règles générales d' utilisation et de bon usage
- **ARTICLE 3 : Sécurité des équipements mis à disposition**
- ARTICLE 4 : Droit d' accès et mots de passe
- ARTICLE 5 : Utilisation d' Internet
- **ARTICLE 6 : Utilisation de la messagerie électronique**
- ARTICLE 7 : Remontée des incidents par les utilisateurs
- **ARTICLE 8 : Cas particulier de la hiérarchie**
- **ARTICLE 9 : Cas particulier des administrateurs informatiques**
- ARTICLE 10 : Surveillance, contrôles et sanctions
- ARTICLE 11 : Application des règles de bon usage du système d' information et publicité

Inquiétudes et problèmes

- Messagerie
 - Transfert
 - Transmission d'informations médicales
 - Données personnelles
- Dossiers présents sur nos disques durs

Mise en place du groupe ad hoc

- Lettre de mission
- Constitution du groupe
- Proposition d'un texte
- Validation
- Publication
- Signature (?)